



SAISON PATINAGE TEST 2017-2018

Club de Patinage artistique de Sept-Îles

INFORMATIONS GÉNÉRALES, DATES ET TARIFS.

La nouvelle saison 2017-2018 commencera le mercredi le 6 septembre 2017 et terminera le 15 avril 2018 avec la dernière session de tests centralisée de notre club ou quelques pratiques plus tard selon la fermeture des arénas.

Nous vous demandons de compléter le formulaire d'inscription en ligne après avoir consulté le tableau ci-dessous pour les différents coûts et autres informations.

De plus, nous vous invitons à lire avec votre enfant les règlements du CPA Sept-Îles disponibles sur notre site internet car lors du premier cours, vous et votre enfant, signerez le contrat d'engagement en plus du consentement parental.

Engagement à patiner et disponibilité	Coût d'inscriptions ¹	Frais d'adhésion ²	Montant total de la saison 2017-2018 par patineur
2 fois / semaine	176.00\$	39.00\$	215.00\$
3 fois / semaine	186.00\$	39.00\$	225.00\$
4 fois / semaine	196.00\$	39.00\$	235.00\$
5 fois / semaine	206.00\$	39.00\$	245.00\$

¹ Pour annuler votre inscription, vous devez remplir une demande de résiliation disponible sur notre site internet www.cpaseptiles.com

² Frais d'adhésion non remboursables après le début des cours: Cotisations payées à Patinage Canada et à l'Association régionale de patinage artistique Côte-Nord.

INFORMATIONS IMPORTANTES.

Les coûts pour les cours privés des entraîneurs sont en sus et ne sont pas gérés par le CPA Sept-Îles.

Le taux horaire de chaque entraîneur lui est propre et déterminé selon son expérience et son niveau personnels.

Bien vouloir prendre entente avec ces derniers pour tout budget à allouer en cours privés.

Consulter le tableau de présentation des entraîneurs sur notre site www.cpaseptiles.com pour connaître leur parcours et expériences.

La répartition des entraîneurs sur la glace selon les groupes : junior, intermédiaire et senior sont aussi du ressort des entraîneurs.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT.

La campagne de bûches de Noël obligatoire sera effectuée au profit de notre club CPA Sept-Îles. Votre participation sera sollicitée fin octobre - début novembre 2017.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON PATINAGE TEST 2017-2018

Club de Patinage artistique de Sept-Îles

ENGAGEMENT PAR SEMAINE : 2 X 3 X 4 X 5 X

Nom du patineur: _____

Prénom: _____

Date de naissance (jour/mois/année): _____

Numéro de Patinage Canada: _____

Conditions de santé particulières (si pertinentes):

Adresse complète:

Nom et prénom du père (ou du tuteur légal) : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____



RÈGLEMENTS SAISON PATINAGE TEST 2017-2018

Club de Patinage artistique de Sept-Îles

COMPORTEMENT :

1. En tout temps, les patineurs et patineuses doivent être respectueux envers les entraîneurs, les responsables du club, les bénévoles ainsi que les autres patineurs et patineuses. Aucune impolitesse, geste ou parole, ne seront tolérés.
2. Il est interdit de déranger un entraîneur durant un cours sauf pour lui demander la permission de quitter la glace.
3. Les patineurs et patineuses doivent se présenter à l'heure à chaque pratique et ne doivent pas quitter avant l'heure prévue sauf si arrangement préalable avec l'entraîneur.
4. Tous patineurs ou patineuses qui ne peuvent se présenter à une pratique doivent, dans les plus brefs délais, prévenir leur entraîneur personnellement avant le début de l'entraînement, sinon les cours cédulés seront facturésSVP TEXTER votre entraîneur.
5. Éviter les rassemblements sur la glace (exemples : se moucher, enlever ses gants, attacher ses patins, etc.).
6. Il est interdit d'emprunter les effets personnels d'un autre patineur ou patineuse (gants, papier mouchoir, mitaines, chandail, etc.) sans lui avoir demandé la permission au préalable.
7. Lorsqu'un patineur ou patineuse tombe sur la glace, il ou elle doit se relever le plus rapidement possible afin de réduire les risques d'accident.
8. Il est interdit de manger, mâcher de la gomme et de boire sur la glace. Seule l'eau est permise et sur le bord de la bande.

MUSIQUE ET SOLOS :

9. Pendant la musique d'un solo, d'une danse ou d'une habileté, les patineurs ou patineuses doivent respecter l'ordre de passage selon les règlements établis.
10. Tous patineurs ou patineuses doivent respecter la priorité de celui ou de celle qui est en cours ou qui fait son solo. Il faut essayer de lui laisser le passage libre.



TENUE VESTIMENTAIRE :

11. Pour les patineuses : vêtements ajustés de style legging, robe ou jupe et collant, chandail et veste.
Pour les patineurs : vêtements ajustés de style legging, pantalons de patin, chandail ou chemise et veste.
12. Les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés et complètement ramassés (queue de cheval, 2 couettes ou tresses).
13. Le casque certifié CSA est obligatoire, aux pratiques et aux compétitions, jusqu'au niveau ÉTAPE 4 réussi. Toutefois, comme le port du casque est un gage de sécurité, il est accepté et fortement encouragé chez tous les jeunes patineurs débutants.
14. En cas de litige sur la tenue, l'entraîneur décidera.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL SUR LA GLACE ET EN CHAMBRE :

15. En tout temps, garder les portes des bandes fermées.
16. Durant le style libre, il faut pratiquer les pirouettes au milieu de la glace et les sauts sur les côtés.
17. Pendant les danses et les habiletés aucun saut ou pirouette ne sont permis.
18. Toutes les chambres d'aréna attirées aux patineurs doivent être maintenues propres. Il est interdit d'y laisser entrer des amis. Le flânage n'est pas toléré.

AUTORITÉ :

19. L'autorité sur la glace relève des entraîneurs et des membres du comité. Seuls ces derniers peuvent aviser ou reprendre un patineur ou une patineuse.
20. Le Conseil d'administration du club peut réprimander, suspendre ou expulser un membre (parent ou patineur) qui a enfreint les règlements ou qui a nuit aux intérêts du CPA par ses paroles, ses activités ou sa conduite.
21. À chaque infraction commise par un patineur ou une patineuse, les parents seront avisés. Le comité se réserve le droit, selon la gravité de l'infraction, d'expulser immédiatement un patineur, une patineuse ou un parent du club.